

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charlie Martin

<https://www.cadre21.org/membres/75c9231a0d9210adb150b091>

Date d'obtention : 2022-05-02 18:12:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quelle permet l'uniformité de la pratique, elle est pro-active et efficace. La méthode permet d'intervenir, sans que notre jugement ou interprétation puisse avoir une influence sur nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est beaucoup plus facile pour moi maintenant d'identifier mon rôle et celui de mes partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je pourrai maintenant bien expliquer la procédure, ce qui permettra de rassurer les élèves face au processus enclencher.